
*. Dom Pedro II, empereur du Brésil, mort à Paris le 5 décembre 1891, est monté sur le trône du Brésil en 1831, son père, Dom Pedro I, ayant abdiqué en sa faveur. Le nouvel empereur n'avait alors que six ans.

Le commencement de son règne fut troublé par de nombreux soulèvements et des guerres civiles qui ne se terminèrent qu'en 1842. Les idées républicaines, longtemps contenues, redevinrent plus vivaces et enfin la révolution de 1889 proclama la république et la déchéance de l'empereur qui fut obligé de prendre le chemin de l'exil.

Dom Pedro fut un homme de bien et sa fin a été chrétienne. C'est à lui qu'est due en grande partie la suppression complète de l'esclavage au Brésil. Cette action humanitaire, inspirée par les plus nobles idées, lui attira les louanges du souverain Pontife. Sous son long règne le Brésil a fait d'immenses progrès dans la voie de la civilisation et du développement de ses ressources naturelles.

Dom Pedro a épousé la fille de François 1er, roi des deux Siciles. Il eut la douleur de la perdre quelque temps après la révolution qui les avait chassés du pays qu'ils aimaient tant, et au bonheur et à la prospérité duquel ils avaient voué leur existence. De leur mariage sont nées deux filles dont l'une leur survit, c'est la princesse Isabelle, épouse du comte d'Eu, l'un des fils du duc de Nemours et petit fils de Louis Philippe, roi des Français. Dans le cas d'une restauration impériale, c'est cette princesse qui monterait sur le trône du Brésil.

Depuis la chute de Dom Pedro la paix n'a pas régné au Brésil. Des soulèvements ont eu lieu sur plusieurs points de cet immense pays, et le premier président de la république, da Fonseca le *tyran*, a été forcé de résigner. Les dernières nouvelles annoncent encore d'autres soulèvements.

*. La persécution contre le clergé et les ordres religieux continue toujours en France avec acharnement. Les laïcisations d'écoles sont à l'ordre du jour. Le droit d'accroissement, cet inique impôt qui est un véritable vol légal, est toujours exigé des congrégations religieuses à chaque décès d'un de leurs membres; cet impôt finira par ruiner complètement les congrégations. Les prêtres qui ont le malheur de dénoncer les écoles athées sont privés de leur traitement. Il en est de même des évêques qui s'absentent de leurs diocèses sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du gouvernement. C'est ce qui est arrivé dernièrement à l'évêque de Carcassonne. Ayant, sans avoir demandé la permission du gouvernement, fait le voyage de Rome pour rendre compte au Souverain Pontife de l'administration de son diocèse, le ministre de la justice et des cultes lui a indignement retranché une partie de son traitement correspondant au nombre de jours